

Société: ACB ILUMINACION, S.L.
Adresse: CAMINO DE VALENCIA, 104 RIBARROJA DEL TURIA, VALENCIA
Tel.: +34 962779021 | +34 962779260
Fax: +34 961653370
Bureau technique: Octavio Amate Martínez

Nous déclarons sous notre seule responsabilité, que les luminaires fixes à usage général avec Référence **16/3913-70 - C.I - LED E27 1x15W**, sont conçus et fabriqués selon les normes suivantes:

EN 60598-2-1:1989	Luminaires. Partie 2: Règles particulières. Section 1: Luminaires fixes à usage general.
EN 55015:2013	Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues.
EN 61000-3-2:2014	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2: Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils <= 16 A par phase).
EN 61000-3-3:2013	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3: Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné <= 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel.
EN 61547:2009	Equipements pour l'éclairage à usage général - Exigences concernant l'immunité CEM.
EN 62493:2010	Evaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.
EN 60598-1:2015	Luminaires. Partie 1: Exigences générales et essais.

Selon les dispositions des Directives et des Règlements:

**2014/35/UE
y anexos**

Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension.

**2009/125/CE
y anexos**

Directive du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie.

**874/2012
y anexos**

Règlement délégué (UE) No 874/2012 de la Commission du 12 juillet 2012 complétant la Directive 2010/30/UE du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des lampes électriques et des luminaires.

**2011/65/UE
y anexos**

Directive du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHs).

**2014/30/UE
y anexos**

Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.

ACB ILUMINACIÓN, S.L. - Valencia, 06-2021


iluminación

ACB ILUMINACIÓN, S.L.
C.I.F. B-96498233
Camino de Valencia, 104
Telf. 96 277 92 60
46190 RIBARROJA DEL TURIA
(Valencia)